

PROGRAMME

Division et réunion de lots

REF : COP-026

Il est fréquent qu'un copropriétaire souhaite soit diviser son lot, soit réunir des lots qui lui appartiennent. Il est impératif non seulement de connaître la procédure qui conduit à concrétiser cet objectif mais aussi et surtout de savoir quelles sont les limites, voire les interdictions qui peuvent contrarier la volonté des copropriétaires.

Textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Décret du 17 mars 1967

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/hJ4C>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de sécuriser une procédure de division ou de réunion de lots

Contenu de la formation

- I.- La division de lot
 - A.- Les limites à la division d'un lot de copropriété 1.- Les limites légales 2.- Les limites conventionnelles
 - B.- Les modalités de la division d'un lot de copropriété 1.- L'intervention de l'assemblée générale a.- L'autorisation de la division b.- L'approbation de la nouvelle répartition des charges 2.- La modification des documents juridiques de la copropriété a.- La modification du règlement de copropriété b.- La modification de l'état descriptif de division
- II.- La réunion de lots
 - A.- La décision de réunir des lots 1.- La liberté de principe 2.- Les limites au principe
 - B.- Les modalités de la réunion de lots 1.- Les formalités préalables 2.- Les formalités postérieures

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)